



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION
N° 22/27

COÛT CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

DATE DE CONVOCATION
Le 15 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juin à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de Cesson 1er Vice-Président	Présent	M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - 3 ^{ème} Vice- président	Excusé Pouvoir à Mme VACHER	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux 4 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Absente	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Excusée Pouvoir Mme BUROT	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé Pouvoir M. CHOMONT	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Excusé
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé Pouvoir Mme THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Absente	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Excusé
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Présent*	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Excusée	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS	Excusé	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Excusée
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Excusé
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent*	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Excusée Pouvoir M. HEESTERMANS	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
M. Alain AUBRY Maire de LE MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Présente*	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Excusé

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Absente	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Absente	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	9
Présents	12
Présents prenant part au vote	12
Pouvoirs	5
Votants	17

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques HEESTERMANS

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- l'article L 452-46 du Code Général de la Fonction Publique
- le décret N°85-643 du 26 juin 1985.

CONSIDÉRANT :

Qu'en application de l'article L 452-46 du Code Général de la Fonction Publique, le Centre de gestion peut être amené à solliciter le remboursement d'une quote-part des frais d'organisation des concours et examens professionnels organisés par ses soins :

- soit auprès d'un autre Centre de gestion au titre des protocoles nationaux, interrégionaux, régionaux et départementaux de mutualisation des coûts d'organisation des concours et examens professionnels ou de conventionnements spécifiques,
- soit auprès d'un employeur public territorial non affilié au Centre de gestion, à la suite de la nomination d'un candidat inscrit sur une liste d'aptitude.

Qu'en raison de l'organisation de nombreux concours et examens professionnels par voie de conventionnement dans le cadre d'une mutualisation des opérations à différents niveaux (départemental, régional, interrégional et national), il est nécessaire de fixer le coût d'organisation des épreuves de sorte que, les seules collectivités affiliées au Centre de gestion organisateur n'aient pas à supporter le financement des charges financières liées à ces opérations,

Que les procédures de facturation des coûts engendrés pour les organisateurs d'opérations mutualisées ont été harmonisées par un accord national entre centres de gestion, piloté par la Fédération Nationale des Centres de Gestion et approuvé par le Conseil d'administration par délibération N°2012-22 du 2 octobre 2012,

Que L'article 47-1 du décret N°85-643 du 26 juin 1985 modifié, confie au Conseil d'administration du Centre de gestion organisateur de concours ou d'examens professionnels la compétence d'arrêter par délibération les coûts réels des opérations qui conditionneront le montant des coûts opposables dans le cadre de l'application de l'article L.452-46 du Code Général de la Fonction Publique,

**RECAPITULATIF DES CONCOURS ET EXAMENS
ANNEE 2021**

CAT	CONCOURS ET EXAMENS 2021	INSCRITS	PRESENTS	POSTES	LAUREATS	COUT TOTAL NET AVEC FRAIS INDIRECTS	COUT TOTAL NET SANS FRAIS INDIRECTS	COUT LAUREAT	COUT INSCRIT
A	Bibliothécaire (2020)	766	396	89	89	175 106,36 €	107 244,49 €	1 967,49 €	228,60 €
C	Agent de maîtrise (examen P.I.)	878	732	-	225	181 359,31 €	103 575,08 €	806,04 €	206,56 €
B	Educateur des APS principal 2e classe (examen avt de grade)	120	95	-	43	35 837,55 €	25 206,45 €	833,43 €	210,05 €
C	Adjoint d'animation principal de 2e classe (concours)	397	307	822	106	76 390,01 €	41 218,79 €	720,66 €	192,42 €
C	Adjoint du patrimoine principale 2e classe (concours)	435	248	78	78	99 480,60 €	60 942,86 €	1 275,39 €	228,69 €
B	Technicien principal de 1ère classe (examen avt de grade)	201	160	-	84	63 389,73 €	45 582,64 €	754,64 €	315,37 €
A	Attaché principal (examen avt de grade)	921	686	-	237	241 791,08 €	160 197,38 €	1 020,22 €	262,53 €
A	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle (examen avt de grade)	140	ETUDE DE DOSSIER	-	51	50 440,56 €	38 037,61 €	989,03 €	360,29 €
C	ATSEM principal de 2e classe (concours)	2218	1668	439	431	432 635,00 €	236 136,79 €	1 003,79 €	195,06 €
C	Agent social principal de 2e classe (concours)	82	56	211	26	18 257,65 €	10 993,06 €	702,22 €	222,65 €
	TOTAL	6158	4348	1639	1370	1 374 687,85 €	829 135,14 €		

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'arrêter les différents coûts pour les opérations de concours et d'examens professionnels, engagées et clôturées en 2021 aux montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 21 juin 2022

La Présidente du Centre de gestion,
Maire d'Arville,



Mme THIBAUT,
Chevalier de l'ordre national du
Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 24/06/2022

Date d'affichage : 24/06/2022